

DECRET N° 85-449 du 7 Novembre 1985

portant nomination du Gouverneur, du
Gouverneur Suppléant et des Conseillers
de la République Populaire du Bénin au
sein du Conseil du Fonds International
de Développement Agricole (FIDA).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 85-254 du 17 juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N° 84-356 du 21 septembre 1984 portant nomination du Gouverneur, du Gouverneur Suppléant et des Conseillers de la République Populaire du Bénin au sein du Conseil du Fonds International de Développement Agricole (FIDA),
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 23 Octobre 1985,

DECRETE :

Article 1er.- Le Camarade Adolphe BIAOU, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, est nommé Gouverneur de la République Populaire du Bénin au Fonds International de Développement Agricole.

Article 2.- Le Camarade Valentin A. AGBO, Directeur Général du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative, est nommé Gouverneur Suppléant de la République Populaire du Bénin au Fonds International de Développement Agricole.

Article 3.- Le Camarade Yacoubou ASSOUMA, Directeur Général de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, est nommé Conseiller de la République Populaire du Bénin au Fonds International de Développement Agricole.

Article 4.- Le Camarade Nestor HOUETON, Directeur Général Adjoint de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, est nommé Conseiller de la République Populaire du Bénin pour le Fonds International de Développement Agricole.

Article 5.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles du décret N° 84-356 du 21 septembre 1984 prend effet à compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

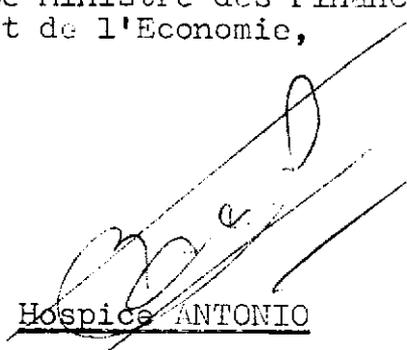
Fait à Cotonou, le 7 Novembre 1985

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé du Plan et de
la Statistique,


Hospice ANTONIO

Zul-Kifl SALAMI

Pour le Ministre du Développement Rural
et de l'Action Coopérative absent, le
Ministre des Finances et de l'Economie,
chargé de l'intérim,

Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 CPC 4 FPC 2 SGCEN 4 MAEC-MPS-MDRAC 16
Autres Ministères 12 DPE-DLC 4 INSAE 2 SPD 2 DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3
IGE ET SES SECTIONS 3 UNB-FASJEP 2 BN-DAN 2 CDRIA 2 BCP 1 REP/FAO 2
FIDA/ROME 2 JORPB 1.-